la Martinière Duchère

Lycée d'enseignement général et technologique
LA MARTINIERE DUCHERE
300 avenue A. Sakharov - CP 417 - 69338 LYON cedex 09
Tél. 04.72.17.29.50 - Fax : 04.78.43.23.26 -
ga90038s@ac-lyon.fr

http://martiniere-duchere.elycee.rhonealpes.fr/lycee-la-martiniere-duchere/

POLITIQUE D'ACHAT DU LYCEE LA MARTINIERE DUCHERE
Mise à jour le 1er janvier 2020

Préambule

Pourquoi une politique d'achat ?

Poser les bases et les principes fondamentaux indispensables à la bonne maitrise des achats dans le respect **du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant Code des Marchés Publics et de ses évolutions.**

Cette politique est définie selon 3 axes majeurs autour desquels s'articule l'ensemble des actions d'achats et d'approvisionnement en cohérence avec la réglementation et le fonctionnement de l'établissement.

I. AXE N°1 : ADEQUATION PROCESSUS D'ACHAT ET MONTANT FINANCIER

Conformément aux textes « marchés publics » la procédure d'achat est proportionnelle au montant de la dépense, ci-après rappel des seuils de publicité (susceptibles d'évolutions) :

<table>
<tr><th colspan="5">Seuils de publicité des marchés des collectivités territoriales,
de leurs établissements et leurs groupements
ainsi que les autres acheteurs (sauf l'Etat) - Montants hors taxes</th></tr>
<tr><th></th><th>Publicité
non obligatoire</th><th>Publicité
libre
ou adaptée</th><th>Publicité au
BOAMP*
ou dans un JAL*</th><th>Publicité
AU BOAMP
et au JOUE*</th></tr>
<tr><td>Fournitures & Services</td><td rowspan="2">En dessous
de 40 000 € *</td><td rowspan="2">De 40 000€
et jusqu'à
89 999,99 €
*</td><td>De 90 000
à 213 999,99 €</td><td>A partir
de 214 000 €</td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>De 90 000
à 5 349 999,99 €</td><td>A partir
de 5 350 000 €</td></tr>
</table>

*** BOAMP = Bulletin Officiel des Annonces de Marché Publics**

*** JAL = Journal d'Annonces Légales**

*** JOUE = Journal Officiel de l'Union Européenne**

Les règles suivantes sont applicables pour le lycée La Martinière Duchère :

- **De 0 à 4 000€ Hors Taxes :** Choix entre achat direct simple ou mise en concurrence entre 2 à 3 devis en appréciant le rapport qualité / prix, le demandeur pourra demander aux prestataires de fournir leurs offres / devis par mail, il faudra impérativement fixer une date limite de réponse.

- **De 4 001€ à 40 000 € Hors Taxes** *: mise en concurrence simplifiée soit via 3 devis selon le mode opératoire précédent soit via une publication sur le site de **l'AJI** https://mapa.aji-france.com/ dans le cadre d'un **Marché A Procédure Adaptée simple (MAPA simple).**

- **De 40 001€ à 89 999,99 € Hors Taxes * :** mise en concurrence simplifiée via une publication sur le site de **l'AJI** https://mapa.aji-france.com/ dans le cadre d'un **Marché A Procédure Adaptée simple (MAPA simple).**

- **De 90 000 € à 213 999,99 € Hors Taxes * :** mise en concurrence via une publication sur le site de **l'AJI** https://mapa.aji-france.com/ou sur le site **d'Achat Public** https://www.achatpublic.com dans le cadre d'un **Marché à Procédure Adaptée renforcée (MAPA renforcée).**

- **A partir de 214 000,00 € Hors Taxes** * : mise en concurrence via une publication sur le profil d'acheteur d'Achat Public sur le site https://www.achatpublic.com dans le cadre d'un Marché à Procédure Formalisée de type **Appel d'Offres Européen**.

- **Procédure négociée sans mise en concurrence** : conformément au code des marchés publics, les acheteurs publics peuvent recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence dans les cas suivants :

  - en cas d'urgence et dans des circonstances imprévisibles qui ne permettent pas de respecter les délais exigés par les procédures formalisées (dangers sanitaires, risque d'incendie, etc.),
  - lorsqu'aucune candidature recevable n'a été proposée dans les délais,
  - lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par une seule entreprise (acquisition d'une œuvre d'art, livraison complémentaire par le fournisseur initial, fournitures de livres non scolaires...).

*** Nouveaux seuils applicables au 1er janvier 2020 (décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils).**

II. AXE N°2 : EFFICACITE ECONOMIQUE

- **Processus d'achat** : élément déterminant de la maitrise et efficacité économique de l'établissement (et des Groupements d'Achats gérés dans l'établissement). Cette maitrise s'appuie sur le respect des procédures décrites dans le présent document.

- **Définition des besoins et anticipation :** éléments essentiels pour garantir le meilleur rapport qualité / prix et la maitrise budgétaire / financière.

- **Meilleur rapport qualité / prix** : doit être le but de tous les acteurs du processus d'achat.

- **Experts** : associer les meilleurs experts dans chaque domaine de compétence.

- **Rigueur administrative** : de tous les intervenants dans le but de respecter les obligations réglementaires et les règles décrites dans le présent document

III. AXE N°3 : CONSEIL D'ADMINISTRATION /CONTROLE REGLEMENTAIRE

Les actes d'engagement de marché, contrats pluriannuels ou conventions seront soumis au Conseil d'Administration (CA) de l'établissement puis au contrôle de légalité du rectorat.

Les informations négatives seront données aux sociétés non retenues et par la suite, le marché public sera notifié au titulaire et prendra effet à la date de réception de la notification.

La **C**ommission d'**A**ppel d'**O**ffres (**CAO**) de l'établissement se réunira exclusivement pour les procédures formalisées de type appel d'offres européen.

En dehors de ce niveau d'instruction les mises en concurrence et analyses seront conduites par le Service Achats accompagnés d'experts.

Le Service Achats soumettra ses conclusions et ses propositions au Chef d'Etablissement et au Gestionnaire.

Compte tenu de la dématérialisation totale des procédures depuis le 01/10/2018, il est donné pouvoir au Service Achats de télécharger et d'imprimer les documents utiles à l'analyse.